RÉPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 43/2025

AU GROUPE CIMU SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 006/PNC/CG/001/CGPMP/SRTPERM/2023, conclu avec le Commissariat General de la Police Nationale Congolaise , pour un montant total hors taxe de francs congolais trois milliards cinq cent quarante un millions cent cinquante-cinq mille six cent (CDF 3 541 155 600,00) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-huit mille quatre-vingt-neuf, vingt centimes (CDF 24 788 089,20), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 27/02/2025.

Directeur Administratif et Financier
P.O
Bafenalp

Sceau de l'Etablissement

Me. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général